

Mémoire du Syndicat agricole de la relève d'Abitibi-Témiscamingue

Préambule

Le 14 juin dernier, le gouvernement du Québec adoptait le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en remplacement du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole. Cette nouvelle réglementation environnementale a pour objet « *d'assurer la protection de l'environnement et particulièrement l'eau et le sol, contre la pollution causée par certaines activités agricoles* ».

Le REA s'accompagne également de règles transitoires, en vigueur pour les 18 et 24 prochains mois. Ces dernières se résument à l'imposition d'un temps d'arrêt afin de permettre la réflexion sur les enjeux du secteur et les modèles de développement des productions animale et porcine. Le ministre de l'Environnement du Québec confiait par ailleurs, au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de « *tenir une consultation et de créer une commission sur le développement durable de la production porcine au Québec* ».

Ce nouveau règlement et les dispositions transitoires qu'il propose ont suscité une vive réaction chez la relève agricole du Québec, ces jeunes qui demain assumeront le maintien et le développement de la production agricole. Une première perception négative s'en dégageait et faisait état de la fin d'un rêve, celui de s'établir en agriculture, particulièrement en production porcine ou animale. Cette première réaction donna naissance à de fortes préoccupations partagées par l'ensemble de la relève agricole.

Les aspirants agriculteurs et les jeunes agriculteurs se font aujourd'hui interpellés par la réflexion et la consultation qui s'entreprind sur le développement de la production porcine. Les préoccupations sont toujours présentes et le Syndicat agricole de la relève d'Abitibi-Témiscamingue (SARAT) se fait aujourd'hui porte-parole des jeunes agriculteurs qui demain, participeront activement à la définition du Québec socio-économique.

Il importe de souligner que la relève agricole adhère massivement aux principes que sous-tend un développement durable de l'agriculture et de la production porcine. Elle croit toutefois que ce développement doit s'effectuer avec l'objectif précis de préserver le patrimoine agricole québécois et d'aménager le territoire rural par l'établissement des jeunes.

Introduction

Nombreux sont les groupes de pressions qui se forment, ou se déforment, au gré des préoccupations et des projets de tout acabit. Ces regroupements amènent généralement un

questionnement des pratiques et des modèles, selon un discours parfois unique, axé sur la dénonciation et le refus de compromis. Une couverture médiatique importante devient la vitrine de ces regroupements qui savent l'utiliser.

Ainsi et devant les fortes pressions sociales, la nécessité d'un cadre environnemental régissant les activités agricoles n'est plus à démontrer. Le Québec fait preuve de leadership en ce domaine et l'objectif d'un développement durable de la production agricole en est un partagé. À ce titre, les producteurs agricoles ont, depuis longtemps, adopté une attitude de préservation des ressources comme en fait foi la stratégie agroenvironnementale de l'Union des producteurs agricoles. Les actes ont accompagné cette stratégie, alors que les agriculteurs québécois ont investi plusieurs centaines de millions pour se doter de structures et de méthodes qui soient en harmonie avec cet objectif.

Lors de la dernière conférence agricole, les principaux acteurs de ce secteur se sont conjointement donnés d'ambitieux objectifs de développement qui se reflètent, entre autres, par une augmentation des exportations. Les conclusions de cet exercice de concertation de réflexion se traduisent par une volonté exprimée de prendre une place de choix sur le marché mondial, tout en préservant les ressources qui rendent possible la production agricole. Cette recherche de préservation des ressources ne saurait toutefois se faire sans une forte préoccupation pour la transmissibilité de notre patrimoine agricole familial. Ainsi, aux seules conditions de préservation des ressources et du patrimoine agricole, le Québec réussira le développement de son agriculture et ce, en faveur de sa jeunesse.

À la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, le gouvernement du Québec et l'ensemble des acteurs socio-économiques de notre société prenaient des engagements formels envers la jeunesse d'ici. Cette dernière s'établissait au cœur des priorités gouvernementales au point où une politique québécoise de la jeunesse a vu le jour en février 2001. Par cette politique, le gouvernement recherche l'insertion socio-économique des jeunes et l'exercice de la citoyenneté. De ce fait, la jeunesse se présente comme une responsabilité commune et partagée par les générations précédentes et l'État.

1. Portrait de l'établissement

1.1. Portrait de l'établissement

En Abitibi-Témiscamingue, selon les données recueillies par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), on estime à en moyenne 40, le nombre de jeunes qui s'établissent annuellement dans la région.

L'établissement en agriculture, terme large et englobant, se divise en deux modes d'accession à la profession. Un premier mode, appelé transfert de ferme, consiste en la transmission de la ferme d'une génération à une autre. Ce processus s'effectue à plus de 90 % à l'intérieur d'une même famille et appelle des problématiques de planification du transfert et de transmission des actifs, des savoirs et des pouvoirs. Un second mode d'établissement, associé au démarrage d'une entreprise agricole, consiste à établir un nouveau lieu d'élevage ou de culture sur une entreprise en désuétude ou un foncier abandonné. Ce dernier mode attire principalement la relève non-apparantée et appelle la problématique de manque de capital.

Des 40 établissements qui se sont faits au cours des 10 dernières années, le tiers a été par le démarrage d'une entreprise et le reste, par un transfert de l'entreprise.

Statistiques
Relève agricole de l'Abitibi-Témiscamingue

<i>Année</i>	Centre de services agricoles	Nombre total d'entreprise	Nombre d'entreprises (démarrage)	Nombre d'entreprises (transfert/association)
1994	Ville-Marie	370	19	4
	La Sarre	266	6	6
	Amos	258	6	7
	Rouyn-Noranda	99	1	4
	TOTAL	993	32	21
1995	Ville-Marie	324	9	3
	La Sarre	250	5	2
	Amos	235	8	3
	Rouyn-Noranda	102	3	3
	TOTAL	911	25	11
1996	Ville-Marie	325	5	3
	La Sarre	238	5	1
	Amos	228	2	9
	Rouyn-Noranda	85	6	1
	TOTAL	876	18	14
1997	Ville-Marie	285	19	5
	La Sarre	214	7	8
	Amos	226	5	5
	Rouyn-Noranda	88	10	4
	TOTAL	813	41	22
1998	Ville-Marie	293	5	3
	La Sarre	215	9	0
	Amos	224	6	8
	Rouyn-Noranda	94	5	0
	TOTAL	826	25	11

1.2. L'établissement, une préoccupation actuelle

Force est de constater que le secteur agricole prend peu à peu conscience des défis auxquels se confronte l'établissement en agriculture. Les producteurs agricoles expriment, par ailleurs, des inquiétudes quant à l'avenir de leur entreprise et plus de 83 % d'entre eux jugent très ou assez important le transfert de leur ferme. Devant ces préoccupations, nous assistons actuellement à une série d'exercices de réflexion dans tout le Québec. Ainsi, en région, un projet pour supporter davantage la concrétisation du transfert, plutôt que le démantèlement, est en action. Par ces réflexions, on cherche à identifier les solutions et les propositions qui feront de la profession d'agriculteur, un métier accessible et désiré.

1.3. Quelques caractéristiques du secteur

L'agriculture se caractérise par une diminution importante, au fil des quatre dernières décennies, du nombre de fermes. Les entreprises présentes tendent à prendre de l'expansion, maintenant le niveau de producteur du secteur. À ce titre, le Québec a vu disparaître 10 % de ses entreprises agricoles au cours des dix dernières années. Cette diminution est d'autant plus marquée dans la production laitière. Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est plutôt 25 % des fermes qu'on a vu disparaître durant cette même période.

Le secteur agricole se distingue également des autres secteurs économiques par une forte capitalisation. Il faut généralement un investissement de cinq dollars en actifs pour générer un dollar de revenu. À titre de comparaison, le secteur de la transformation alimentaire nécessiterait un investissement de trois dollars pour générer le même niveau de revenu. Ainsi, nous observons une augmentation importante de la valeur des actifs agricoles; la ferme moyenne valant actuellement plus d'un million de dollars.

L'agriculture a aussi un impact direct sur l'économie locale et régionale. On considère qu'à chaque fois qu'un producteur agricole investit un dollar, il a un effet multiplicateur et des retombées locales et régionales équivalentes à six fois ce montant.

Devant les défis technologiques du secteur, les producteurs agricoles augmentent progressivement leur niveau de formation. Le Québec se classait bon dernier à ce chapitre, au recensement de 1996. Cependant, le secteur avait convenu, à la Conférence agricole, de se hisser parmi les trois provinces dont le niveau de formation des producteurs est le plus élevé. Le nombre d'inscriptions en formation agricole a connu des hausses importantes au fil des dernières années. Nous remarquons toutefois un ralentissement de cette tendance.

Bien qu'aucune étude exhaustive ne vienne appuyer cette affirmation, il est généralement convenu que le nombre de jeunes désireux d'accéder à la profession d'agriculteur rencontre les besoins du secteur. Ainsi, le nombre de relève agricole est suffisant pour maintenir le nombre de ferme à son niveau actuel par transfert ou par démarrage. Cet équilibre interpelle cependant le défi de rendre possible et souhaitable ce maillage entre l'offre et la demande.

2. Problématique et besoins de la relève agricole

2.1. Accès au financement

Tel que mentionné précédemment, l'agriculture se caractérise par une forte capitalisation. Ainsi, il faut généralement investir près d'un million de dollars pour l'achat d'une ferme sans toutefois obtenir un retour sur l'investissement à la hauteur des autres secteurs de l'économie. Nous remarquons toutefois une certaine disparité entre les diverses productions, alors que celles sous gestion de l'offre commandent un investissement plus marqué.

Devant cette nécessité de capital, les jeunes se retrouvent confrontés à l'accessibilité à ce financement. Cette accessibilité leur est souvent refusée puisque d'une part, il représente une

notion de risques élevés et, d'autre part, la somme trop importante exigible. L'accès au financement devient donc une condition de réussite en agriculture, malgré les difficultés qui lui sont associées.

Enfin, le fossé se creuse entre la valeur marchande d'une entreprise agricole et sa valeur économique. Cette différence a pour conséquence qu'une ferme vendue à la valeur du marché ne peut générer les revenus qui justifient le prix payé et permettre le remboursement des emprunts. Cette situation est d'autant plus vraie pour les jeunes en situation de démarrage d'entreprise qui ne bénéficient généralement d'aucun don du vendeur.

2.2. Accès aux services-conseils

Le Québec se distingue des autres provinces canadiennes par une offre de services-conseils non liés à la vente d'un produit généralement qualifié de convenable. Nous pouvons ici souligner les Centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA) ou les groupes-conseils agricoles. Ces deux organismes accompagnent les équipes de transfert, tant sur les notions de communication que sur les aspects de gestion. Chaque organisme occupe son créneau et une spécialisation des services-conseils est aujourd'hui remarquée au Québec.

Cette surspécialisation fait donc ressortir une déficience du réseautage. Ainsi, les dispensateurs de services tentent de conserver leur spécificité et d'assurer leur survie, au détriment de la qualité du service. Une animation du milieu est rendue nécessaire et l'harmonisation des approches l'est également.

Les services-conseils en transfert de ferme et établissement font appel à la notion d'accompagnement des jeunes et des équipes de transfert. Malgré une formation en agriculture des plus complète qui soit, il est reconnu qu'un jeune ne possède pas l'ensemble des habiletés nécessaires à la gestion immédiate d'une ferme.

2.3. Accès à la profession

L'accès à la profession de producteur agricole se présente aujourd'hui comme le principal défi du secteur. Cet accès se veut conditionnel aux problématiques relevées dans la présente section. Dans un premier temps, le secteur agricole a la responsabilité d'attirer les jeunes, ceux qui demain, assureront la relève et la réalisation des objectifs de développement de l'agriculture. Dans un deuxième temps et pour faire suite au processus d'attirance, le secteur se voit imposer l'obligation d'intégrer les jeunes à l'agriculture, assurant ainsi le renouvellement des générations et le maintien du patrimoine agricole familial.

Tel que souligné précédemment, l'agriculture attire encore et la relève agricole se présente en nombre suffisant. La problématique d'accès à la profession se retrouve donc au niveau de l'intégration des jeunes à la profession. Cette intégration est aujourd'hui compromise par les difficultés d'accès au foncier, au financement ou aux services-conseils.

Ces problématiques doivent faire l'objet d'une étude approfondie et d'un partage de consensus entre l'ensemble des acteurs socio-économiques du secteur. C'est là le principe d'une responsabilité partagée en regard de l'établissement des jeunes en agriculture.

2.4. Demandes de la relève agricole

Pour favoriser le renouvellement de l'agriculture d'une génération à l'autre, le Québec doit se doter d'une réelle politique d'établissement pour faciliter l'accès à la profession. Cette politique doit permettre à la relève agricole d'accéder à un financement qui tienne davantage compte de sa situation (peu de capitaux, pas d'actif pour garantir le financement). Les programmes gouvernementaux devraient aussi considérer les entreprises en démarrage et en transfert. En effet, un accompagnement accru devrait soutenir de façon plus structurée le passage d'une génération à l'autre de l'entreprise et le démarrage de nouvelles (sécurité du revenu, accès à l'assurance-récolte, Prime-Vert, etc.). Actuellement, les diverses politiques et les mesures d'accompagnements ont peu de considération pour la relève agricole.

De plus, les services-conseils bonifiés pour supporter le transfert de ferme et le démarrage devraient être rendus disponibles de façon accrue à travers tout le Québec. Il faudrait que les services déjà offerts se réseautent pour favoriser une approche intégrée du transfert et du démarrage.

Ainsi, en favorisant le financement, en se dotant d'une politique d'établissement et de services-conseils adaptés, le SARAT croit qu'il sera ainsi plus facile de contrer le phénomène de l'intégration puisque des possibilités s'offriront aux jeunes qui souhaitent exercer la profession. Ceci aura sans contredit un impact sur le maintien des fermes familiales et limitera le phénomène de concentration. Les régions comme la nôtre sont particulièrement fragiles au phénomène d'intégration, puisque de grandes superficies inexploitées sont toujours disponibles en région. C'est pourquoi nous privilégions une approche qui obligerait les entreprises agricoles à être propriétaires de leurs sols pour ainsi contrer le phénomène.

Conclusion

Finalement, le SARAT croit qu'un développement intelligent de la production porcine en Abitibi-Témiscamingue peut être une excellente façon de favoriser la rétention des jeunes dans une région qui souffre de l'exode de ses jeunes et du dépeuplement des régions ressources comme la nôtre.

La grande disponibilité des sols, leur qualité et le peu de concentration de la production agricole en région permettent sûrement un tel développement.